

AGORA
Cycle de conférences 2025-2026

Jeudi 12 mars à 18h30
Lycée de l'Arc – salle polyvalente – Orange

Jean-François Kervégan
**“La liberté d’expression :
un droit à géométrie variable.”**

Jean-François Kervégan est philosophe. Professeur émérite à l'université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, il y a créé le groupe de recherche NoSoPhi (Normes, Sociétés, Philosophies). Ses travaux se situent à l'intersection de **la philosophie classique allemande** (philosophie juridique, sociale et politique de l'idéalisme allemand, en particulier chez Hegel et Kant), **de la philosophie politique** (théorie de l'État et de la souveraineté, politique et conflictualité, terrorisme) **et de la philosophie du droit** (théorie de la normativité, rapports entre normativité juridique et éthique, théorie des droits).

Il a publié, notamment :

- *Hegel et l'hégélianisme*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005.
- *Que faire de Carl Schmitt ?* Gallimard, coll. « Tel », 2011.
- *Droits subjectifs et citoyenneté*, avec O. Beaud et C. Colliot-Thélène, Classiques Garnier, 2019.
- *Puissance des droits. Théorie, histoire, critique*, PUF, 2025.

Argument de sa conférence :

« La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame (art. 11) que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ». Dirigée contre le pouvoir de censure exercé par un gouvernement tyrannique à l'encontre d'opinions ou d'idées contraires à ses intérêts et aux croyances sur lesquelles reposait son pouvoir sur les esprits, cette liberté est aujourd'hui invoquée à l'appui de « vérités alternatives » dont la diffusion serait entravée par de prétendues « vérités officielles », fussent-elles même étayées par des preuves scientifiques incontestables. D'outil de libération de la pensée, la liberté d'expression est devenue, pour certains, un moyen de proposer, ou d'imposer, un « récit » capable de transformer notre perception du réel et d'affecter notre capacité d'agir sur lui. Comment cela s'est-il produit, et quelles conséquences cela peut-il avoir ? »

Entrée : 4 € / gratuite : adhérents, lycéens, étudiants, bénéficiaires du RSA et chômeurs

